

NOTE EXPLICATIVE DU CONTROLE D'USAGE DES FRAIS DE CONNECTIVITE INTERNET

Mesdames et Messieurs chefs d'Etablissements de l'Enseignement Supérieur et Universitaire,

L'arrimage de notre système d'enseignement au Système LMD nous exige d'améliorer nos infrastructures pédagogiques surtout celles liées aux Nouvelles Technologies de l'Information et Communication pour l'Enseignement (TICE). Pour répondre à cette exigence, les Etats Généraux de l'ESU tenus à Lubumbashi du 6 au 14 septembre 2021 ont consacré 20 résolutions (de 217 à 237) au numérique.

Pour matérialiser ces résolutions, Son Excellence Monsieur le Ministre de l'ESU a créé la Cellule de Gestion des Infrastructures Informatiques et de la Bibliothèque Numérique Nationale de l'Enseignement Supérieur et Universitaire (CG-IIBNN-ESU). Cette cellule a pour mission d'opérationnaliser le Plan National Sous Sectoriel du Numérique à l'ESU (PNSN-ESU) adopté par le Conseil des Ministre en Octobre 2021.

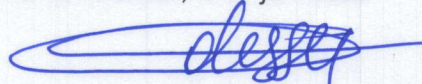
En outre, pour donner concrétiser les projets numériques du PNSN-ESU dans les établissements de l'ESU au niveau national et au niveau local, l'instruction académique No 023/MINESU/CAB.MIN/MNB/BLB/2021 a prévu les rubriques des frais numériques dans la directive 224. Ces frais numériques sont respectivement les frais d'Acquisition des Equipements Informatiques, aménagement des auditorios et bibliothèque virtuelle (20\$) pour le niveau local et les Frais de Connectivité Internet (15\$) pour le niveau National. Son Excellence Monsieur le Ministre de l'ESU a ainsi martelé dans les directive 37 et 38 de l'obligation d'utiliser chaque frais à sa rubrique d'affectation.

Les frais de Connectivité Internet permettront de créer le patrimoine numérique commun de l'ESU qui permettra à tous les établissements de l'ESU d'accéder aux ressources académiques sans distinction de taille ou de situation géographique. Conformément aux directives 15 et 25, ils serviront à :

1. Doter Chaque étudiant d'une Carte Sim GSM spécial dénommée « Sim-Academia » configurée à l'Access Point Name (APN) des ressources académiques;
2. Louer les APN d'accès aux ressources académiques auprès des opérateurs de télécommunication;
3. Payer les redevances mensuels pour les data de connexion illimitées aux ressources académiques pour toute la communauté universitaire de la RDC;
4. Payer les droits et licences d'accès aux livres, revues scientifiques, MOOCs, Systèmes de Gestion d'Apprentissage (Learning Management Systems) et autres ressources académiques;
5. Construire le Data Center de la Bibliothèque Nationale Numérique et l'équiper en matériel et logiciels de gestion des ressources documentaires;
6. Numériser les travaux scientifiques locaux et payer les droits et licences aux auteurs.

La disponibilité de tous ces services et la distribution des cartes aux étudiants des institutions en règle commencent ce mois de juin 2022.

Fait à Kinshasa, le 10 juin 2022



Professeur MUHINDO MASIVI OSEE
Coordonnateur National

